

Ce que je pense, c'est que la tentative que prépare M. Lamoureux, dans d'excellentes conditions artistiques, aurait dû être faite depuis longtemps.

Les préventions qui ont retardé de dix années cet événement théâtral sont, il me semble, aussi honorables qu'irrédicibles. On ne boude pas plus contre ses oreilles que contre son ventre, et Wagner est un artiste assez considérable pour qu'on puisse juger son œuvre avec une sérénité qui permette de négliger l'homme et d'oublier le gallophobe.

Quant aux conséquences, l'excitation scénique d'une partition que les additions de concert laissent encore relativement ignorée, puisque le compositeur l'a écrite en vue du théâtre, je crois qu'il y aurait témérité à trop vouloir les préjuger.

Peut-être les surprises seront-elles aussi saisissantes que variées dans leurs effets. Je m'attends à une vraie première, Wagner n'étant pas plus connu, en réalité, de la plupart de ses détracteurs que de certains de ses partisans.

Encore une fois, je souhaite, avant tout, qu'on oublie l'homme pour juger le musicien de génie, et je pense qu'on ne m'accusera pas de vouloir amoindrir, par ce vœu très sincère, la grande idée de l'œuvre.

Recevez, mon cher monsieur Meyer, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

entra dans la boutique d'un coiffeur. L'artiste en cheveux se trouvait être un mélomane fort au courant des choses et sachant son monde; il reconnut le grand homme, et tout en faisant effort pour dominer son émotion :

— N'ai-je pas, en ce moment, demandé-t-il, l'insigne honneur de tenir en mes mains la tête illustre qui a conçu *Lohengrin* ?  
— Non, mon ami : l'auteur de *Lohengrin* n'existe plus, il y a longtemps qu'il est mort!

C'est ainsi que le maître reniait le passé, ne voulant plus dater son œuvre que des *Maitres Chanteurs*. Alors l'ombre du grand Sébastien Bach lui était apparue, et il avait modifié sa manière. Je ne crains pas de partager cet avis, quoique le jugeant excessif. Tant de gens ont écrit tant de choses à ce sujet, tant de littérateurs se sont mis à nous expliquer la musique, tant d'élegants mondains à nous dévoiler les profondeurs de la psychologie, qu'il reste peu à dire et, pour devenir intéressant, il faudrait peut-être avouer, sans pudeur, ce qui se passe là-bas, là-bas, au fond du « moi ».

Or, les sensations intimes, les émotions vraies, les croyances, nous les gardons *in toto*. Si nous les traduisons parfois, c'est symphoniquement; je ne sais pas la raconter.

Mon cher ami,  
Vous me faites l'honneur de me demander mon opinion sur l'œuvre de Wagner à Paris. Je vais essayer de la résumer en quelques lignes :

Moralité : En sortant de la salle des séances, un sénateur républicain disait à l'un de ses collègues : « Ce n'est pas par conviction que nous avons voté la loi, mais par nécessité, par considération pour les réclamations locales. »

Une majorité assez forte se dessine, au Sénat, contre la loi sur les élections municipales de Paris. On ne veut pas discuter cette loi avant de connaître les dispositions du projet de loi que le gouvernement prépare sur les attributions respectives du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris.

En tout cas, si le Sénat se décidait à voter avant Pâques la loi sur les élections municipales, il en retrancherait certainement la disposition relative à l'augmentation du nombre des conseillers municipaux.

Enfin, troisième hypothèse, le Sénat ajournerait simplement la discussion de la loi électorale jusqu'après les vacances, pendant lesquelles les élections municipales se feraient, à Paris, d'après le système actuel.

Ce sont les députés radicaux de la Seine qui ont voté, l'autre jour, pour le cabinet, dans l'espérance que le gouvernement réforme municipale avant les vacances du Sénat, qui vont être furieux !

accusé est encore bien au-dessous de la réalité, et son procès sera certainement l'un des plus curieux qui se seront vus.

Baffier, qui a été soumis à l'examen de l'éminent professeur Brouardel et de l'aliéniste Mottet, peut être considéré comme un exalté, mais non comme un fou, et par le mot « exalté » on ne saurait entendre un monomane ni un illuminé.

Certaines brochures qu'il a publiées, et dont M. Demange donnera des extraits, contiennent, à côté d'éloquentes banalités sur les questions sociales, des aperçus très élevés, et l'on dit qu'en sortant du cabinet du juge d'instruction, où ils avaient assisté à l'interrogatoire de l'accusé, M. le procureur général Bouchez et M. le procureur de la République Bernard ne purent cacher ni leur émotion ni leur admiration.

Il est bien établi que cet homme, doué d'un certain talent, — il est l'auteur d'une statue de Marat qui a valu une médaille; d'un Louis XI, d'un Richelieu, etc., — n'a agi sous l'empire d'aucun intérêt personnel, d'aucun sentiment de rancune ou de vengeance.

Econdit par M. de Freycinet d'abord, puis par le général Boulanger, auquel il avait songé pour l'aider dans l'établissement de sa réforme, basée sur les idées de Force et Justice, Baffier n'a choisi M. Germain Casse que parce qu'il représentait son arrondissement, et il ne voulait le tuer que pour donner un exemple aux représentants du peuple qui trahissent leur mandat en s'occupant de politique au lieu de faire aboutir les réformes sociales. Telle est la thèse. On voit qu'elle peut prêter à de curieux développements.

les faits, et que les dénégations de Pranzini sont sans valeur.

Ajoutons, pour venir en aide à l'instruction, que M. Guillot fait rechercher pour les entendre comme témoins :

Le cocher qui conduisait la voiture que Mme Sabatier déclare avoir prise seule, place Bourlaoune, pour la conduire à la gare de Lyon, où elle devait retrouver son amant ;

Une dame Benedetti, habitant le quartier des Champs-Élysées, amie intime de Marie Rognaud, qui venait souvent la voir et déjeuner avec elle.

LA PROTESTATION DES ÉTUDIANTS  
Le rétablissement des prix des inscriptions a été, hier, l'objet d'un meeting organisé à la salle Jussieu par les étudiants de toutes les facultés.

MARVILLE (Meuse). — Un ancien professeur au collège de Verdun, M. X..., était venu se fixer à Marville; il y est mort le 28 mars, après une maladie assez longue.

SONS ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS EN PLENT. Ceux qui, dès maintenant, voudraient compte à ces titres des plus-values devant résulter d'une reprise d'affaires feroce, à mon avis, agit de prévoyance.

PROVINCE ET ÉTRANGER  
MARVILLE (Meuse). — Un ancien professeur au collège de Verdun, M. X..., était venu se fixer à Marville; il y est mort le 28 mars, après une maladie assez longue.

SONS ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS EN PLENT. Ceux qui, dès maintenant, voudraient compte à ces titres des plus-values devant résulter d'une reprise d'affaires feroce, à mon avis, agit de prévoyance.

PROVINCE ET ÉTRANGER  
MARVILLE (Meuse). — Un ancien professeur au collège de Verdun, M. X..., était venu se fixer à Marville; il y est mort le 28 mars, après une maladie assez longue.

LE GAULOIS - SAMEDI 3 AVRIL 1887

Paris, 1er avril 1887.  
Monsieur le directeur,  
*Lohengrin* est une œuvre superbe; il est triste que Paris soit la seule capitale qui ne la connaisse pas.

Wagner est un génie qu'il est absolument nécessaire d'étudier, et nous devons tous savoir gré à M. Charles Lamoureux de sa vaillante initiative.

Recevez, monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

E. LALO.  
53, boulevard Malesherbes.

Paris, 31 mars 1887.  
Mon cher Meyer,

Vous voulez bien me demander ce que je pense de l'œuvre de Richard Wagner. Tout d'abord, laissez-moi vous dire combien je suis flatté du cas que vous semblez faire de mon opinion, après celles de mes illustres confrères Gounod, Meyer et Léo Delibes. Ce n'est pas en quelques lignes que je puis formuler un jugement sur le grand maître allemand, et d'ailleurs, il y a longtemps que j'ai fait ma profession de foi à cet égard.

Quant à Wagner, il y a plus de vingt-cinq ans, alors qu'il fallait un certain courage pour proclamer hautement son admiration envers l'auteur de *Lohengrin*, je passe aujourd'hui pour un ténébreux, n'ayant pas consenti à m'enrôler dans la confrérie, qui voudrait faire du wagnérisme une sorte de religion, excluant tout libre examen et toute critique.

Ma vive admiration pour Wagner date du premier concert que le maître vint diriger au Théâtre-Italien, en 1860. J'étais alors élève de Leborne, au Conservatoire. Le lendemain du concert, j'arrivai à la classe dans un état d'extalation qui déplaît fort à mon professeur. Il envoya chercher à la bibliothèque la partition de *Lohengrin*, et l'ouvrant à la fameuse *Marche des fiançailles*, exécutée la veille, il me signala gravement les fautes relatives et les modulations heurtées de ce morceau. Une discussion assez vive s'éleva entre nous, à la suite de laquelle je sortis brusquement de la classe pour n'y plus revenir.

Pendant longtemps je fus pour ainsi dire le seul compositeur français qui affichât franchement une admiration profonde pour Wagner, admiration qui n'aurait pu être à la réussite de mes premières œuvres.

Fus-je aussi éreinté dans le *Gaulois* d'alors pour le wagnérisme dont j'avais fait preuve dans le *Dernier jour de Pompéi* ? En ce temps-là, les wagnériens se complaisaient : c'étaient Baudelaire, Champfleury, Gasparini et Pudeloup, qui, malgré l'opposition du public, s'obstinaient à exécuter des morceaux de Wagner aux Concerts Populaires.

La première représentation des *Maitres Chanteurs* à Munich, en 1868, nous étions quatre Français, qui avions fait le voyage pour entendre l'œuvre du maître : Pâsdooup, Leroy, mon ancien collaborateur de la *Liberté*, un dillettante de Reims, dont j'ai oublié le nom, et moi. Aujourd'hui, on organise des pélerinages pour aller à Bayreuth. A la tête de la cohue wagnérienne, quelques illuminés prophétisent dans un jargon décadent, auguré, je déclare humblement rien comprendre.

D'ailleurs, si mon admiration est restée aussi enthousiaste pour les premières œuvres de Wagner, je dois avouer que, tout en m'inclinant devant les pages sublimes de cette dernière conception d'assez sérieuses réserves. Wagner est toujours pour moi le plus grand musicien qui se soit produit depuis Beethoven; mais je ne saurais admettre son système dans toute sa rigueur. Ses sujets légendaires me semblent puérils, et son génie, en serré dans les liens étroits du *leitmotiv*, me paraît moins fécond que lorsque, sans esprit de système, il écrivait *Lohengrin*, qui, à mon avis, restera son chef-d'œuvre devant la postérité.

A TRAVERS LA PRESSE

La victoire du ministère  
M. Ranc estime, dans le *Matin*, que la victoire du ministère n'a rien changé à la situation :

M. Goblet n'en a pas moins triomphé, mais c'est une victoire qui laisse les choses en l'état.

M. Goblet a demandé à la majorité républicaine : — Ai-je votre confiance ? La majorité républicaine a répondu : — Ce n'est pas la question; je vote les crédits nécessaires et je ne veux pas de crise.

Pas d'uniformes au concours  
Le *Temps* publie le communiqué suivant, du ministère de la guerre :

Nous avons dit, avec la plupart de nos confrères, que les officiers étaient autorisés à monter en tenue dans les concours hippiques. Une note officielle nous informe que l'on a mal interprété une décision ministérielle qui autorisait les officiers à assister aux concours hippiques, dont l'entrée serait gratuite pour eux, qu'ils fussent en tenue ou en habit civil, pourvu que, dans ce dernier cas, ils fussent munis d'une carte spéciale délivrée par la Place.

On comprend aisément que cette décision ait été interprétée comme elle l'avait été; il semble, en effet, que l'entrée des concours hippiques ne saurait être interdite aux officiers qui désirent y assister en simples spectateurs, et l'on ne s'explique pas, par conséquent, que l'on ait eu besoin de les y autoriser.

Le député Antoine  
La France donne quelques renseignements sur M. Antoine, député de Metz, que M. de Bismarck vient de faire expulser d'Alsace-Lorraine.

M. Antoine représentait au Reichstag le parti protestataire alsacien-lorrain. Aux dernières élections de Metz, il obtint 13,787 voix et son concurrent allemand seulement 6,021.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que M. Antoine gêne M. de Bismarck. En 1883, il fut déjà arrêté. Cette arrestation aboutit à une ordonnance de non-lieu; mais le vaillant député n'en a pas moins passé un mois dans une cellule de la prison de Metz.

On était arrivé chez lui à l'improviste. Tous ses papiers avaient été saisis. Les murs étaient sondés afin de voir s'il n'y avait pas de cachette.

D'ailleurs, depuis longtemps et encore aujourd'hui, M. Antoine avait autour de lui une nuée de mouchards chargés d'épier ses moindres actes. Il ne pouvait faire un pas sans avoir quelque policier derrière lui. Il y a toujours un agent de police de planton devant sa porte.

Avant de valider l'élection de M. Antoine, aussi bien, d'ailleurs, que celles des quatre autres protestataires, le gouvernement a fait une enquête des plus minutieuses afin de chercher quelques choses qui permirent d'annuler l'élection. Mais il n'a rien trouvé.

En 1884, M. de Bismarck avait agi avec moins de prudence : une demande d'invalidation avait été déposée au Reichstag, mais le dossier ne contenait que des faits dont il était facile de prouver la fausseté.

Aveu d'un républicain  
M. Hector Pessard fait, dans la *Revue bleue*, un aveu intéressant sur les dispositions où il estime que se trouvait la France à l'égard de l'Empire, à l'avènement du ministère Ollivier :

« J'ose affirmer aux historiens de l'avenir qu'ils commettraient une grosse erreur si, sur la foi de récits faits au lendemain de la guerre, sous le coup d'une colère légitime, ils racontaient à nos petits-fils que la France, au sein de l'année 1870, avait le sentiment ou seulement le désir de renverser le gouvernement. Bien au contraire, dès qu'on apprend qu'à la suite de longs pourparlers Napoléon III se décidait à charger Emile Ollivier de former un cabinet et d'organiser enfin un régime libéral et parlementaire, les Français paraissent éprouver une réelle et vive satisfaction. On se laissait aller, d'instinct, à l'espérance, et aussitôt, comme c'est la coutume, hier des gens qui boudeaient pensèrent que l'heure était venue de demander avec décence et d'accepter avec dignité une fonction sous le régime qu'on allait inaugurer. »

Un portrait de M. Renan  
Petit portrait de M. Renan, par M. Barbey d'Aurevilly, dans la *Revue générale* :

NOUVELLES DIVERSES

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE  
Température du 1er avril  
Baromètre, 749 m/m.  
Direction du vent, N.-O.

Table with 2 columns: maximum and minimum temperatures for Paris and other cities.

Situation générale  
La température a varié irrégulièrement, elle était ce matin de : — 3° à Harparanda, Vienne; — 3° à Berlin, Paris; — 6° à Brest; — 7° à Nice et 10° à Alicante.

LE CRIME DE LA RUE MONTAIGNE

La suite de l'avis paru dans tous les journaux — avis dont l'insertion avait été demandée par M. Guillot, juge d'instruction — le cocher qui a conduit Pranzini à travers Paris le jour de la mi-carême, s'est présenté au bureau de la Sûreté.

Nous avions donc raison de dire, au lendemain du crime, que l'instruction aurait dû, au lieu de nous refuser les renseignements qu'elle avait recueillis sur cette affaire, publier, dans la presse, la plus grande publicité possible et rechercher sur tout les cochers qui avaient pu conduire les individus que l'on recherchait.

En voici la meilleure preuve : quinze heures après l'insertion dans les journaux de la note émanant du parquet, l'un de ces cochers se présentait dans ses bureaux.

Il se nomme Léon Lefèvre et conduit le fiacre 2104, dont le dépôt est situé boulevard de Clichy.

Le jour de la mi-carême, s'il est déclaré, il a chargé, vers onze heures et demie du matin, deux clients, à l'angle de la rue Richelieu et de la place du Théâtre-Français.

L'un, était maigre et brun; l'autre, grand, blond châtain — Pranzini.

Il se sont fait conduire d'abord au n° 33 de la rue Richelieu, puis au bureau de poste de la place de la Bourne.

« L'homme que le cocher désigne comme devant être Pranzini est descendu et il est entré dans le bureau de poste voisin, après avoir serré la main de l'autre voyageur, qui a traversé la chaussée et est entré dans le square de la Bourse. »

Cinq minutes après, Pranzini, qui avait un petit paquet en entrant dans le bureau, retirait les mains vides et allait rejoindre son ami, qui l'attendait dans le square. Ils causèrent un instant ensemble; puis Pranzini, ayant pris congé de son compagnon, s'éloigna du côté de la rue du Quatre-Septembre, remonta en voiture en criant au cocher : « 40, rue des Martyrs! »

Il pouvait être midi quand la voiture s'arrêta à cette adresse. Pranzini resta plus d'une heure chez sa maîtresse. Le cocher observa qu'un lieu du pardessus de couleur claire que Pranzini portait une heure auparavant, il s'était vêtu d'un paletot couleur marron et était coiffé d'un chapeau rond de même couleur.

De là, le voyageur s'est fait conduire, 41 bis, boulevard Malesherbes, chez Mme Dasen-Morice. Dans le trajet, il s'arrêta pour acheter un cigare. Pranzini n'est resté qu'un instant chez la dame Dasen. En remontant en voiture, il dit au cocher : — Prenez la rue de Penthèvre (rue qui aboutit en face de la rue Montaigne). Au moment où la voiture arrivait au faubourg Saint-Honoré, le cocher remarqua que Pranzini baissait le store du côté gauche de la voiture (côté de la rue Montaigne). A ce moment, le voyageur se pencha par l'autre portière, et lui dit : — Continuez !

QUESTION D'ARGENT

La liquidation de fin mars présente tous les caractères auxquels on s'attendait. Elle se fait en pleine expansion de hausse, ainsi qu'on pouvait le prévoir à la suite de la réponse des primes. L'argent, très abondant, s'emploie en reports aux conditions les plus modérées. On a payé sur le 3 0/0 sept à huit centimes, ce qui correspond à moins d'un pour cent par an. On dit bien que ce ne sont pas les capitalistes qui peuvent consentir à une aussi minime rémunération. Il y a pourtant une double observation à faire. L'argent est si abondant sur notre place que l'échéance d'hier et d'aujourd'hui a fait entrer à la Banque de France, pour encaissement, 118 millions de papier.

Cette masse d'effets avait été retenue jusque-là dans les portefeuilles des intermédiaires, parce qu'il n'y avait pas de besoins de fonds et qu'on voulait éviter les frais de récompte. D'un autre côté, les bonnes signatures trouvent preneur, à Londres, à moins de 2 0/0, le taux officiel du crédit à la Banque d'Angleterre est de 3 0/0 et on s'attend dans un délai prochain à un nouvel abaissement. Il n'est pas possible que, dans ces circonstances, du capital disponible ne se trouve pas refoulé chez nous. On s'explique de la sorte, par des motifs qui ne manquent pas de sérieux, comment les reporteurs arrivent à accepter pour leur argent une rétribution quelconque.

« Cela on peut ajouter, suivant moi, une confiance assez générale dans la continuation de la hausse. Nous voici à 81 27 sur le 3 0/0 et à 109 70, en marche sur le cours rond de 110; jusqu'où ira-t-on ? Il n'y a pas de question plus juste à se poser. Je crois bien que le 3 0/0 peut obtenir encore 1 point ou 1 point 1/2, aller à 82 50 ou 83; mais au-delà je m'aperçois pas une route bien sûre. Il faudra compter avec la concurrence du 4 1/2 0/0, qui est toujours très active, bien que le titre ne puisse guère franchir le cours de 111.

Il me semble que la spéculation, toujours fort animée en ce qui concerne les rentes étrangères, ne peut pas tarder à se diriger vers d'autres groupes de valeurs, les actions des grandes sociétés financières et, dans une certaine mesure, celles de nos chemins de fer.

Pour moi, je persiste à croire à l'avenir de nos valeurs de crédit. Il ne se fait rien, ni dans la grande industrie ni dans le domaine des fonds d'Etat, sans que

SÉNAT

La surtaxe sur les bestiaux

La discussion n'a pris qu'une séance; tout a été dit sur la question : bœufs, vaches, moutons, viande de boucherie, tout a été examiné minutieusement et le combat a cessé faute d'arguments nouveaux.

D'ailleurs, le résultat n'était pas douteux, et les libre-échangistes se voyaient battus d'avance; M. de Verninac, M. Tizard et M. Guyot ont parlé pour eux et n'ont combattu la loi qu'avec de mauvaises raisons. M. de Verninac a reconnu que la surtaxe, à l'entrée en France, des bestiaux serait insignifiante pour la consommation; que cette consommation avait baissé depuis quelques années, malgré les importations. Il nous a même révélé que cette consommation avait diminué de huit kilogrammes par an et par habitant. Mais il a contesté l'utilité de la surtaxe sur les moutons, car il paraît qu'elle doit nous amener une invasion de moutons allemands.

M. Tizard a discuté la question de principe, prétendant que les surtaxes ne sauvaient pas l'agriculture, parce qu'elles n'empêchaient pas la baisse des prix. Ce devient dès lors la campagne dite « du pain cher » ? A quoi bon tant crier contre les surtaxes si elles ne doivent pas augmenter les prix ? Ca discours de M. Tizard est une perle qu'il faut garder précieusement; jamais un libre-échangiste n'avait si bien parlé contre sa thèse.

Quant à M. Guyot, il ne vaut pas la peine de parler de son discours, que personne n'a écouté ni entendu.

M. Lacombe a fort bien répondu à ces objections en rappelant que, sur deux millions de moutons vendus, à La Villette, un million provenait de l'étranger; qu'il était juste de taxer les bénéfices de l'étranger et que, puisque les prix ne devaient pas varier, il n'y avait aucun inconvénient à voter la loi.

CHRONIQUE DES TRIBUNAUX

NOUVELLES JUDICIAIRES

Une rectification nous est demandée au sujet de l'affaire de Mareau-aux-Près, dont nous avons rendu compte ces jours-ci. Une intervention de noms nous a fait présenter comme défendeur des prévenus notre honorable confrère M. Charoy, alors qu'il était l'avocat de l'une des parties civiles. M. Charoy tient à ne pas être désigné comme l'avocat du citoyen maire Durand, chef des libre-penseurs du canton, alors qu'il était l'avocat du curé de Mareau. C'est trop juste, et nous lui en donnons acte très volontiers.

L'AFFAIRE BAFFIER

Le sculpteur Baffier, qui a voulu tuer « son député », M. Germain Casse, comparaitra mardi prochain devant les assises de la Seine, où il sera défendu par M. Demange.

Tout ce que l'on a dit de cet étrange

QUESTION D'ARGENT

La liquidation de fin mars présente tous les caractères auxquels on s'attendait. Elle se fait en pleine expansion de hausse, ainsi qu'on pouvait le prévoir à la suite de la réponse des primes. L'argent, très abondant, s'emploie en reports aux conditions les plus modérées. On a payé sur le 3 0/0 sept à huit centimes, ce qui correspond à moins d'un pour cent par an. On dit bien que ce ne sont pas les capitalistes qui peuvent consentir à une aussi minime rémunération. Il y a pourtant une double observation à faire. L'argent est si abondant sur notre place que l'échéance d'hier et d'aujourd'hui a fait entrer à la Banque de France, pour encaissement, 118 millions de papier.

Cette masse d'effets avait été retenue jusque-là dans les portefeuilles des intermédiaires, parce qu'il n'y avait pas de besoins de fonds et qu'on voulait éviter les frais de récompte. D'un autre côté, les bonnes signatures trouvent preneur, à Londres, à moins de 2 0/0, le taux officiel du crédit à la Banque d'Angleterre est de 3 0/0 et on s'attend dans un délai prochain à un nouvel abaissement. Il n'est pas possible que, dans ces circonstances, du capital disponible ne se trouve pas refoulé chez nous. On s'explique de la sorte, par des motifs qui ne manquent pas de sérieux, comment les reporteurs arrivent à accepter pour leur argent une rétribution quelconque.

« Cela on peut ajouter, suivant moi, une confiance assez générale dans la continuation de la hausse. Nous voici à 81 27 sur le 3 0/0 et à 109 70, en marche sur le cours rond de 110; jusqu'où ira-t-on ? Il n'y a pas de question plus juste à se poser. Je crois bien que le 3 0/0 peut obtenir encore 1 point ou 1 point 1/2, aller à 82 50 ou 83; mais au-delà je m'aperçois pas une route bien sûre. Il faudra compter avec la concurrence du 4 1/2 0/0, qui est toujours très active, bien que le titre ne puisse guère franchir le cours de 111.

Il me semble que la spéculation, toujours fort animée en ce qui concerne les rentes étrangères, ne peut pas tarder à se diriger vers d'autres groupes de valeurs, les actions des grandes sociétés financières et, dans une certaine mesure, celles de nos chemins de fer.

Pour moi, je persiste à croire à l'avenir de nos valeurs de crédit. Il ne se fait rien, ni dans la grande industrie ni dans le domaine des fonds d'Etat, sans que

BOITE AUX LETTRES

Nous recevons communication de la lettre suivante, que M. le baron d'Erlander vient d'adresser à M. le général Henric-Barthier :

Paris, le 1er avril 1887.  
Monsieur le général,  
Puisqu'à deux reprises vous m'en donnez l'exemple, je suis bien forcé de déroger aux usages qui veulent qu'un homme provoqué ne corresponde pas directement avec les témoins de son adversaire. Je vous accuse donc réception de votre lettre sans date, reçue hier, et de celle que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui.

Vous m'avez fait remettre votre carte et celle de M. Albert sous pli fermé contenant une lettre de M. le colonel Noirtin vous priant de me demander de constituer des témoins, pour me rencontrer avec lui.

Outre qu'il forme insolite de cette communication avait lieu de m'étonner, je n'avais pas d'autre réponse à donner au cartel de M. Noirtin que celle que je vous ai déjà faite par écrit, lors de votre première visite, remontant au mois de janvier dernier, et que vous avez sans doute omis de communiquer aux journaux qui ont publié le compte rendu de votre démarche auprès de moi.

M. le colonel Noirtin a perdu de l'argent dans les affaires du Crédit général français; il a commencé par me demander de me joindre à lui contre les administrateurs de cette société. Il a prétendu ensuite me tenir moi-même pour responsable de ses pertes, et m'a proposé de se déclarer satisfait moyennant deux cent mille francs.

Je tiens à votre disposition la communication de cette correspondance intéressante. J'ai décliné ces propositions successives. J'ai décliné ces propositions successives.